



## **Règlement spécifique Championnat de France de Voile « Classiques » Tour Laser 2012**

### **1. TEXTES**

Le **Championnat de France de Voile « Classiques » Tour de la Classe Laser** est régi par le Règlement des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour et la présente convention qui vaut règlement spécifique. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable de la **FFVoile**.

Le Règlement des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour est joint à la présente.

### **2. CALENDRIER**

Conformément au Règlement, le Championnat de France de Voile « Classiques » Tour Laser, comporte 2 étapes.

#### **Etapes 2012**

Nom des étapes	Dates	Club	Lieu	Coef.
<b>National Epreuve de référence</b>	<b>17 – 20 mai</b>	<b>CNF Cornouaille</b>	<b>Fouesnant</b>	<b>Coef. 1</b>
Grand Prix de l'Armistice	1 <sup>er</sup> au 4 nov	CV Hourtin Médoc	Hourtin	Coef. 1

### **3. ATTRIBUTION DU TITRE**

Seront déclarés :

**CHAMPION DE FRANCE DE VOILE SOLITAIRE LASER STANDARD OPEN**

**CHAMPION DE FRANCE DE VOILE SOLITAIRE LASER RADIAL MASCULIN**

**CHAMPIONNE DE FRANCE DE VOILE SOLITAIRE LASER RADIAL FEMININ**

Pour chaque titre, le barreur qui aura obtenu le plus petit nombre de points au classement réalisé selon les articles VI et VII du Règlement du Championnat de France de Voile « Classiques » Tour et prenant en compte les coefficients définis pour chaque étape à l'article 2 de cette convention.

L'article VI 1.a sera appliqué (deux étapes prises en compte sur les deux inscrites au Championnat de France de Voile « Classiques » Tour).

Le classement de l'épreuve de référence départagera les éventuels ex aequo.

### **4. DOTATION EN PRIX**

Les 3 premier(e)s barreurs de chaque série se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze.

La proclamation des résultats et la remise des médailles se feront sur le stand de la FFVoile au Salon Nautique (ou à défaut au même moment au siège de la FFVoile).